

INSPECTION DE L'EDUCATION NATIONALE
Circonscription d'ILLFURTH
Ecole Maternelle de HOCHSTATT
4D Rue du Bourg
68720 HOCHSTATT

Année scolaire 2020/2021
Compte rendu du Conseil d'Ecole

Date du Conseil d'Ecole : Jeudi 05 novembre 2020, en visio en raison des conditions sanitaires imposées par rapport à la pandémie de la Covid 19

Horaires : 17h00 – 18h30

Présents : Mmes RODRIGUEZ, CORSICO et FENGER, parents élus, Mme COLLIER, ATSEM, Mme WEISS, adjointe déléguée aux écoles, M. HECKLEN, maire de HOCHSTATT, Mmes COMOLI et LANG, enseignantes, Mme JAUSY, directrice du Périscolaire, et Mme REYMANN, directrice de l'EM HOCHSTATT.

Sont excusées : Mme GANZITTI, IEN ILLFURTH, Mmes TRAN et KESSER, parents élus, Mmes BENARD et HASSLER, ATSEM.

* Approbation du compte rendu du dernier Conseil d'Ecole

Le compte rendu du dernier conseil d'école (02.07.2020) a été approuvé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet de la commune, afin d'être lu pour ceux qui ne l'auraient pas lu lorsqu'il était affiché à l'école maternelle durant la première période (septembre-octobre).

Les parents qui le souhaitent pourront demander une édition du compte-rendu à la directrice.

* Effectif des trois classes

- Petite section : 25 P.S.

- Moyenne section - Grande section (Mme LANG) : 10 M.S. + 12 G.S.

- Moyenne section – Grande section (Mmes COMOLI et KLEIM):11 M.S.+ 12 G.S.

* Règlement intérieur

Une modification est apportée dans le règlement intérieur concernant le quatrième point, dans le cadre de l'accueil des élèves à l'école, le matin et l'après-midi, ce dû au protocole sanitaire actuellement en vigueur, lié à la pandémie de Covid 19. (Cf. nouveau règlement annexé)

* Protocole de surveillance

Le protocole de surveillance a été actualisé par rapport aux contraintes liées aux conditions sanitaires actuelles, et qui imposent un non-brassage des élèves. Chaque classe sort à tour de rôle, selon un planning établi. (Cf. protocole de surveillance actualisé)

En ce qui concerne les soins, il est rappelé que lors d'une blessure ou d'un choc à la tête, les parents de l'enfant blessé sont informés via le cahier de correspondance.

* Nouveau Projet d'école

Présentation du bilan de l'année 2019-2020, ainsi que des perspectives prévues pour cette année scolaire. (Cf. Bilan rentrée septembre 2020)

* Travaux et mobiliers

-La question est émise par rapport au nettoyage de la remise. Les agents techniques de la commune s'en chargeront.

-Une demande d'un ordinateur portable est faite pour la troisième classe.

-L'équipe de l'école maternelle souhaite un budget spécifique pour investir dans de nouveaux engins roulants et jeux pour la cour.

-Dans le cadre du protocole d'accueil lié aux conditions sanitaires actuelles, une demande est faite pour l'acquisition de grands tapis pour l'entrée des classes côté cour.

Une demande globale sera transmise à M. le Maire afin d'être présentée au Conseil Municipal lors du vote du budget de l'année 2021 ; des transports seront ajoutés pour d'éventuelles sorties, si les conditions sanitaires le permettront d'ici-là.

* RASED

Dans le cadre de la prévention et la prise en charge des difficultés rencontrées par les élèves dans leur parcours d'écolier, une psychologue scolaire, Mme Gisèle ERHART peut intervenir sur demande de l'école ou de la famille.

Voici ses coordonnées :

Mme Gisèle ERHART

12 Rue de l'Ecole

68350 BRUNSTATT

Tél : 06.80.94.63.89

Mail : gisele.erhart@ac-strasbourg.fr

L'entretien est individuel et peut diriger l'enfant vers différentes actions d'aide ou peut faire intervenir le maître E, Mme Murielle ABRAHAM, qui apportera une aide à dominante pédagogique.

L'enfant sera pris en charge avec l'accord des parents.

* Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)

Les plans particuliers de mise en sûreté sont en cours d'actualisation.

Dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sûreté, 3 exercices auront lieu au cours de l'année scolaire, à savoir : « se cacher » pour le premier trimestre, le deuxième exercice concernera « les risques de séisme, inondation ou tempête » au second trimestre. Un troisième exercice aura lieu lors du dernier trimestre.

Un exercice « Alarme incendie » est réalisé chaque trimestre.

Le premier exercice « Alarme incendie » a été réalisé le mardi 29 septembre 2020. Tout le personnel et tous les enfants ont été prévenus pour anticiper cet exercice au mieux. Tout s'est bien déroulé : les trois classes et tout le personnel se sont retrouvés en moins de deux minutes au point de regroupement, sous le préau.

* Bilinguisme

Les parents seront informés des dates de rencontre dès que la circulaire paraîtra. La commune en sera également destinataire, afin d'en informer les futurs P.S..

*Projets pour les trois classes

-Chaque classe a travaillé autour du thème des aliments dans le cadre de la « Semaine du goût ».

-L'animation avec M. BISINSKI est reportée en raison des conditions sanitaires liées à la Covid 19.

-Spectacle de Noël : à l'heure actuelle, nous ne savons pas si le spectacle pourra avoir lieu. Une animation faite par une conteuse pourra le remplacer.

-Le Saint Nicolas viendra rendre visite aux élèves de l'école maternelle le vendredi 4 décembre 2020, -

La rencontre se fera à l'extérieur, sous le préau, afin de respecter au mieux les exigences du protocole sanitaire.

*Divers

-Le passage du photographe aura lieu plus tard dans l'année, en raison des conditions sanitaires, avec les mesures de précautions requises.

-Il y a un nouveau protocole d'accueil au Périscolaire lié aux conditions sanitaires actuelles. Comme au mois de mai, les enfants restent par « groupe classe », ce pour éviter le brassage des élèves. Cela implique la venue de davantage de personnel provenant de la COM-COM.

Pièces jointes : Règlement actualisé / Protocole de surveillance / Bilan rentrée septembre 2020 (Projet d'école)

ECOLE MATERNELLE DE HOCHSTATT : RÈGLEMENT SCOLAIRE

- L'inscription d'un enfant à l'école maternelle engage sa famille à envoyer celui-ci régulièrement à l'école. Les enfants sont remis au personnel enseignant chargé de l'ouverture de l'école par les parents ou les personnes qui les accompagnent. Ils sont repris, à la fin de la demi-journée, par les parents ou toute autre **personne majeure** nommément désignée par écrit et présentée par eux à la directrice.
- Les enfants sont soumis à l'obligation scolaire dès leur entrée en PS, à partir de trois ans.
- Toute absence d'un élève doit être justifiée par ses parents..
- **Le lundi, mardi, jeudi et vendredi : accueil des enfants à partir de 7h50 dans la salle de classe, en y accédant par la porte côté cour, et idem l'après-midi, à partir de 13h20 jusqu'à 13h30. Les enfants arrivent par petits groupes constitués, pour fluidifier l'arrivée à l'école. Ce protocole est en vigueur pendant la période de pandémie de la Covid 19.**

Veillez respecter les horaires d'entrée et de sortie, notamment le matin où les enfants sont attendus pour 8h20 au plus tard dans les classes.

Les enfants ne doivent en aucun cas venir seuls depuis le portail électrique. Les enseignantes déclinent toute responsabilité pour tout accident survenu en dehors de ces limites et des heures de surveillance.

Tout adulte pénétrant dans l'enceinte scolaire est tenu de porter un masque (à partir du portail électrique).

- Un temps de repos figure sur l'emploi du temps de la petite section.
- En dehors des horaires d'école, les enfants ne sont pas autorisés à jouer dans la cour. L'école décline toute responsabilité en cas d'incident.
- L'accès des écoles Maternelle et Élémentaire est interdit aux voitures et à tous les véhicules motorisés des parents, afin de garantir la sécurité des enfants. Il est également interdit aux chiens, mêmes tenus en laisse.
- L'entrée et la sortie des enfants se font obligatoirement par le portillon de la cour.
- Les enfants accueillis à l'Ecole Maternelle doivent être en bon état de santé et de propreté.
- **La prise de médicament en classe est strictement interdite, exception faite à l'égard des enfants ayant un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).**
- Les maladies contagieuses doivent être signalées dans les meilleurs délais.
- A partir de la rentrée scolaire 2013/2014, suite à une directive ministérielle, il n'y a plus de collation à l'école, en dehors de goûters d'anniversaires ou dans le cadre d'un projet. Une petite collation sera tolérée pour les enfants qui en ont besoin le matin, au moment de l'accueil. Il faudra éviter biscuits et confiseries, et privilégier les fruits et les laitages. Les bonbons, chewing-gums ou sucettes ne sont pas autorisés à l'école.
- Ne pas laisser les enfants apporter un parapluie à l'école, ni de jouet de la maison.
- Les affaires personnelles (vêtement, chaussons, sac...) doivent être marquées au nom de l'enfant. Les vêtements seront munis **d'une bride solide**.
- Le port de bijoux est déconseillé pour l'école; l'école ne peut être tenue responsable en cas de perte ou de vol.
- Les enfants de moyenne et petite section, et ceux qui fréquentent régulièrement la cantine, apporteront des vêtements de rechange (marqués à leur nom) qui resteront à l'école.

Règlement approuvé lors du Conseil d'École en date du 05.11.2020

PROTOCOLE DE SURVEILLANCE

Les accueils

- 7h50 à 8h20 : Accueil du matin dans le hall d'entrée. : les lundis, mardis, jeudis et vendredis

Les enfants accompagnés par un seul parent entrent par le portillon donnant accès à la cour de l'école maternelle, et suivent le chemin balisé. Les parents des MS et GS confient leur enfant à l'ATSEM qui les accueille dans le hall pour les diriger vers la salle d'eau, afin de procéder au lavage des mains, puis ils sont guidés vers leur classe respective. Le parent d'un enfant de PS peut entrer dans le hall, dans un premier temps. Il passe au lavage des mains, puis l'accompagne son enfant vers son casier, près de sa classe. Aucun parent n'entre dans la salle de classe.

Dans le cadre du plan Vigipirate, une ATSEM sera de surveillance à la porte d'entrée jusqu'à 8h20. Les portes seront fermées à cette heure-là.

- 13h20 à 13h30 : Accueil de l'après-midi dans le hall les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Idem que le matin, aucun parent n'entre dans l'école. Les enfants sont confiés aux ATSEM.

Les récréations sont échelonnées

- 9h30 à 10h00 : classe de Mme LANG / 9h50-10h20 : Classe de Mme REYMANN / 10h10-10h40 : Classe de Mmes COMOLI et KLEIM (habillage+récéré)
- 14h45-14h55 : Classe de Mme LANG / 14h55-15h05 : Classe de Mmes COMOLI et KLEIM (habillage+récéré)

Chaque enseignante assure la surveillance, en observant attentivement toutes les zones (cf plan).

L'accès au pré est autorisé ou non selon avis des maîtresses de surveillance.

Soins d'urgence

L'ATSEM de la classe qui est en récréation s'occupe des soins.

Contactez le Samu, selon le protocole affiché à l'entrée du bureau de la directrice, à droite, ainsi que les parents. Prévenir l'IEN en cas d'incident grave.

Un registre de soin est tenu à jour avec date, heure, diagnostic et soins effectués, et signé par la personne soignante. Un mot d'information est collé dans le cahier de liaison de l'enfant.

Les sorties

Les élèves sont repris, à la fin de chaque demi-journée, par une personne responsable légale ou par toute personne nommément désignée par les parents par écrit au directeur d'école, sauf s'ils sont pris en charge, à la demande des personnes responsables, par un service de garde, de restauration scolaire ou par l'accueil périscolaire auquel l'élève est inscrit.

Le parent récupère son enfant par la porte « sortie cour » de la salle de classe de celui-ci.

Une animatrice du périscolaire vient chercher les enfants inscrits à 11h30 et à 16h00.

Un enfant cherché à la sortie mais inscrit au périscolaire devra être récupéré auprès de l'animatrice du périscolaire.

Les enseignantes,

La directrice,

Sandrine LANG, MS-GS

Isabelle REYMANN, PS

Aurélien COMOLI, MS-GS

Céline KLEIM, MS-GS

PROJET D'ÉCOLE

/ Bilan rentrée septembre 2020.

Nom de l'école ou du réseau : École Maternelle HOCHSTATT
Circonscription : ILLFURTH

OBJECTIFS PRIORITAIRES RETENUS	ACTIONS MENEES	EFFETS SUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES	LEVIERS EFFICIENTS et perspectives pour le prochain projet d'école
<p>N°1</p> <p>DES PARCOURS D'APPRENTISSAGE POUR L'ACQUISITION DU SOCLE COMMUN</p>	<p>-Renforcer la cohérence des parcours disciplinaires : EPS</p> <p>A-méliorer les transmissions entre établissements : Liaison GS-CP</p>	<p>Prise en compte de l'âge des élèves par rapport aux différentes séances → Progressivité</p> <p>-Ces échanges valorisent la bienveillance et la sérénité pour l'entrée au CP. (Partage d'outils...)</p> <p>.Une rencontre avait pu être effectuée lors de la troisième période.</p>	<p>Élaboration de parcours photographiés avec les nouveaux équipements de gymnastique.</p> <p>Préparation d'une nouvelle progression (en allemand.)</p> <p>-Poursuite de la transmission des outils.</p> <p>-Mise en place d'un travail par correspondance pour la réalisation d'échanges entre les GS et les CP.</p>
<p>N°2</p> <p>UN ENVIRONNEMENT SEREIN POUR RENFORCER LA CONFIANCE</p>	<p>-Créer et entretenir un climat scolaire favorable : cohérence éducative.</p>	<p>Permet aux élèves de prendre conscience de leurs actes. → Cela prend du temps, mais c'est important pour les groupe enclosés, et tous les élèves en général.</p>	<p>-Élaboration d'une charte en rapport avec celle des MS6GS pour les PS. → Mise en place du pot à boule, qui valorise et permet de visualiser les progrès et succès de cette expérience.</p>
<p>N°3</p> <p>UNE ÉCOLE INCLUSIVE POUR LA RÉUSSITE DE TOUS</p>	<p>-Construire l'autonomie des élèves à l'école</p>	<p>Mise en place de coins autonomes : cela permet aux élèves de jouer ou s'occuper dans une activité de façon autonome, lorsque son activité</p>	<p>-Préparation de matériel pour réaliser d'autres coins autonomes.</p>